

SOCIETE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENTAL ARIEGEOISE
S.T.E.A.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000 Euros
Siège social : Saint-Paul
09700 LE VERNET
495 201 709 RCS FOIX

PROCES-VERBAL DE LA DECISION

DE LA GERANCE
DU 17 DECEMBRE 2010

L'an 2010,

Le 17 Décembre

Au siège social,

Monsieur François TOULIS,
Né le 5 Mai 1950 à HARDRICOURT (78),
Demeurant lieudit Saint-Paul – 09700 LE VERNET,

Agissant en qualité de gérant de la SOCIETE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENTAL ARIEGEOISE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4.000 Euros, ayant son siège social fixé lieudit Saint-Paul – 09700 LE VERNET et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX sous le numéro 495 201 709,

RAPPELE QUE :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Novembre 2010, la collectivité des associés a autorisé la cession par Monsieur Vincent TOULIS à son coassocié Monsieur Rémi TOULIS de 100 parts sociales lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Novembre 2010, la collectivité des associés a autorisé la cession par Monsieur Daniel TOULIS à son coassocié Monsieur François TOULIS de 100 parts sociales lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de ces cessions, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification desdits acte à la Société ou du jour du dépôt d'un original des actes de cession au siège social,

FT

- suivant acte sous seings privés en date à LE VERNET (Ariège) du 30 Novembre 2010, enregistré auprès du Pôle Départemental d'Enregistrement de FOIX (Ariège), le 17 Décembre 2010, sous Bordereau n°2010/1499, Case n° 14, Monsieur Vincent TOULIS a cédé à Monsieur Rémi TOULIS, 100 parts sociales de 10,00 Euros de nominal chacune, numérotées de 201 à 300 inclus, lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- suivant acte sous seings privés en date à LE VERNET (Ariège) du 30 Novembre 2010, enregistré auprès du Pôle Départemental d'Enregistrement de FOIX (Ariège), le 17 Décembre 2010, sous Bordereau n°2010/1499, Case n° 12, Monsieur Daniel TOULIS a cédé à Monsieur François TOULIS, 100 parts sociales de 10,00 Euros de nominal chacune, numérotées de 301 à 400 inclus, lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- un original de chacun des actes de cession précités, enregistrés, a été déposé au siège social le 17 Décembre 2010, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

ET RAPPELE QUE :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Novembre 2010, la collectivité des associés a autorisé un prêt de consommation de parts sociales par Monsieur François TOULIS à son épouse Madame Judith TOULIS de 180 parts sociales lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Novembre 2010, la collectivité des associés a autorisé un prêt de consommation de parts sociales par Monsieur Rémi TOULIS à son épouse Madame Christelle TOULIS de 180 parts sociales lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de ces autorisations et sous réserve de la conclusion desdites conventions de prêt de consommation de titres, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié,

- suivant acte sous seings privés en date à LE VERNET (Ariège) du 1^{er} Décembre 2010, enregistré auprès du Pôle Départemental d'Enregistrement de FOIX (Ariège), le ____ Décembre 2010, sous Bordereau n°2010/1499, Case n° 15, Monsieur François TOULIS a consenti à Madame Judith BOUSQUET, son épouse, un prêt de consommation de 180 parts sociales, lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

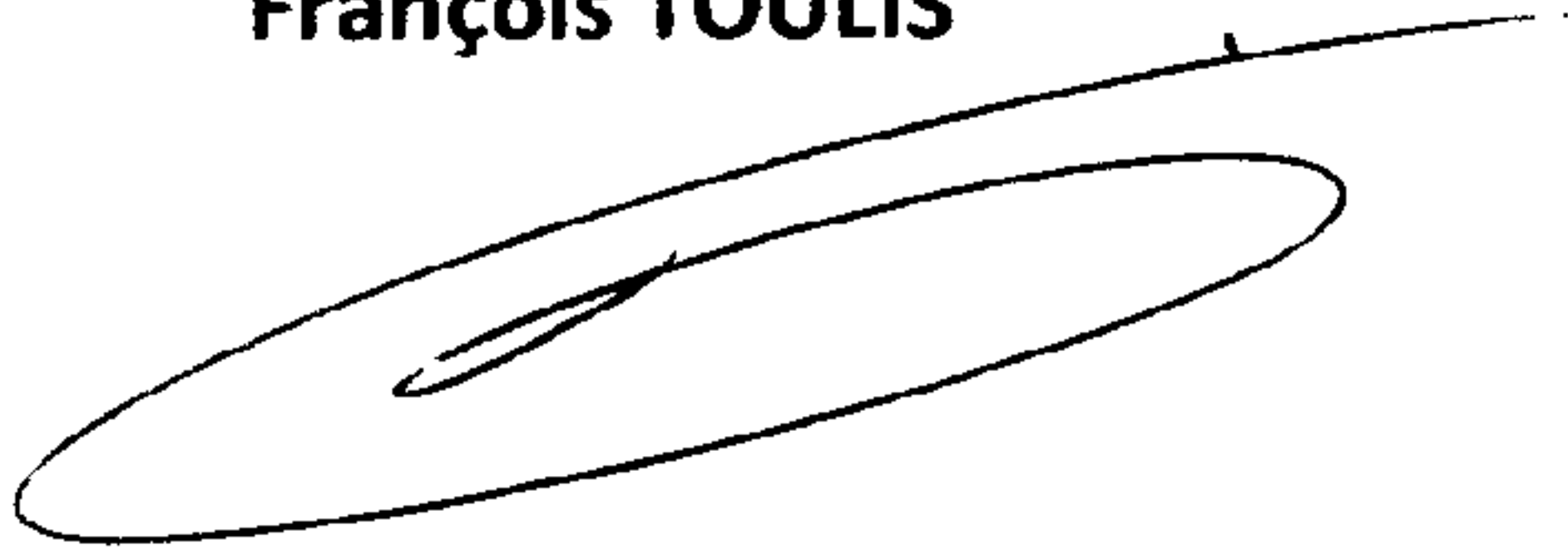
- suivant acte sous seings privés en date à LE VERNET (Ariège) du 1^{er} Décembre 2010, enregistré auprès du Pôle Départemental d'Enregistrement de FOIX (Ariège), le ____ Décembre 2010, sous Bordereau n°2010/1499, Case n° 16, Monsieur Rémi TOULIS a consenti à Madame Christelle BOUSQUET, son épouse, un prêt de consommation de 180 parts sociales, lui appartenant dans la Société S.T.E.A.,

Ces déclarations faites, il constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives.

De tout ce qui dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le gérant

François TOULIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal stroke, enclosed within an oval shape.